



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 juin 2025 à compter de 20 h, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2025-05-31
521, des Irlandais

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble est situé au 521, rang des Irlandais (lot 6 041 307) dans la zone A-5 selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets :

- Autoriser une distance séparatrice relative à la gestion des odeurs en milieu agricole par rapport au périmètre urbain de 63 mètres pour l'agrandissement de l'installation d'élevage. Cette distance s'applique à des installations existantes.

Le règlement de zonage prévoit à l'article 10.3 que la distance séparatrice du périmètre urbain est de 235.1 mètres

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 14^e jour du mois de mai 2025.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière